

## COMMUNE DE SAINT-HIPPOLYTE

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HIPPOLYTE DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2020

Sous la présidence de Monsieur Claude HUBER, Maire.

Le maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Le maire ouvre la séance à 20 heures 00.

Présents : M. HUBER Claude, Maire, Mmes et MM. BLEGER Philippe, BOSSERT Raphaël, et KOEBERLE Isabelle, adjoints et DUMORTIER Bruno, FRANTZ Jean-Michel, HEYBERGER Danielle, HUMBRECHT Dominique, KLEIN Jean-Marie, KLEIN Sébastien, RAFFATH Florence, SCHOHN Béatrice, STINNER David et ZIRGEL Jean-Luc, conseillers municipaux.

Absent excusé et non représenté :

Absent non excusé :

A donné procuration : M. SIMON Grégory à M. KLEIN Jean-Marie

Désignation du ou de la secrétaire de séance : Mme SCHAEFFER Christiane, Secrétaire Générale de Mairie.

#### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal des réunions du conseil municipal des 9 mars 2020 et 25 mai 2020
2. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs
3. Constitution des commissions communales
4. Délégations du conseil municipal au maire
5. Fixation des indemnités du maire et des adjoints
6. Lot de chasse n° 4 : demande de réduction du loyer
7. Lot de chasse n° 5 : agrément d'un permissionnaire
8. Attribution de subventions
9. Points divers et communication

#### Point n°1 (37/2020) - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES REUNIONS DES 9 MARS 2020 ET 25 MAI 2020

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

**Point n° 2 (38/2020) - DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

**2.1 - SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN**

Le conseil municipal procède à l'élection du délégué au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Le conseil municipal,

**DESIGNE** au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- M. BLEGER Philippe 15 voix

délégué au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

**2.2 - SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX - BRIGADE VERTE**

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux - Brigade Verte

Le conseil municipal,

**DESIGNE** au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- M. BOSSERT Raphaël Titulaire 15 voix
- M. ZIRGEL Jean-Luc Suppléant 15 voix

délégués au Syndicat Mixte des Gardes-Champêtres Intercommunaux - Brigade Verte.

**2.3 - SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES**

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Le conseil municipal

**DESIGNE** au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- M. BOSSERT Raphaël Titulaire 15 voix
- M. ZIRGEL Jean-Luc Suppléant 15 voix

délégués au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

**2.4 - SYNDICAT MIXTE DE LA FECHT AVAL ET WEISS**

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués au Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss.

Le conseil municipal

**DESIGNE** au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- M. HUBER Claude Titulaire 15 voix
- Mme HUMBRECHT Dominique Suppléante 15 voix

Comme représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss.

**2.5 - ASSOCIATION DES COMMUNES TOURISTIQUES DU HAUT-KOENIGSBOURG - ROUTE DES VINS D'ALSACE**

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués à l'Association des Communes Touristiques du Haut-Koenigsbourg - Route des Vins d'Alsace

**DESIGNE** au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés,

Le maire étant titulaire de droit

- M. BOSSERT Raphaël Titulaire 15 voix
- M. ZIRGEL Jean-Luc Suppléant 15 voix

délégués au sein de l'Association des Communes Touristiques du Haut-Koenigsbourg-Route des Vins d'Alsace.

**2.6 - ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES D'ALSACE**

Comme suite au renouvellement du conseil municipal, l'assemblée communale

**DESIGNE** comme représentants de la commune au sein de l'Association des Communes Forestières d'Alsace :

- M. ZIRGEL Jean-Luc Titulaire
- M. BOSSERT Raphaël Suppléant

Adopté par 15 voix POUR dont une procuration

**2.7 - EHPAD LES FRAXINELLES - BERGHEIM**

Comme suite au renouvellement du conseil municipal, l'assemblée communale

**DESIGNE** pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD Les Fraxinelles de Bergheim

- Mme SCHOHN Béatrice
  - M. KLEIN Jean-Marie
- le maire étant membre de droit

Adopté par 15 voix POUR dont une procuration

**2.8 - ECOLE DE MUSIQUE GUEMAR/SAINT-HIPPOLYTE**

Comme suite au renouvellement du conseil municipal, l'assemblée communale

**DESIGNE** en qualité de déléguée à l'école de Musique Guémar/Saint-Hippolyte

- Mme KOEBERLE Isabelle

le maire étant membre titulaire de droit.

Adopté par 15 voix POUR dont une procuration

## 2.9 - ASSOCIATION SLOWUP ALSACE DE LA ROUTE DES VINS

Comme suite au renouvellement du conseil municipal, l'assemblée communale

**DESIGNE**            comme membre de l'association Slowup Alsace de la Route des Vins

- M. BOSSERT Raphaël

Adopté par 15 voix POUR dont une procuration

## 2.10 - AGENCE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DU HAUT-RHIN (ADAUHR)

Comme suite au renouvellement du conseil municipal, l'assemblée communale

**DESIGNE**            comme membres de l'ADAUHR

- M. HUBER Claude            Titulaire
- M. BLEGER Philippe        Suppléant

Adopté par 15 voix POUR dont une procuration

## 2.11 - GROUPEMENT D'INTERET CYNEGETIQUE N° 2 - COLMAR NORD

Comme suite au renouvellement du conseil municipal, l'assemblée communale

**DESIGNE**            en qualité de délégués au G.I.C. n° 2 - Colmar Nord.

- M. BOSSERT Raphaël        Titulaire
- M. KLEIN Sébastien        Suppléant

Adopté par 15 voix POUR dont une procuration

## 2.12 - COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE LA SOCIETE RMB

Comme suite au renouvellement du conseil municipal, l'assemblée communale

**DESIGNE**

- M. BLEGER Philippe

pour représenter la commune au sein de la Commission de Suivi de Site de la Société RMB.

Adopté par 15 voix POUR dont une procuration

### 2.13 - COMITE DES FETES DE SAINT-HIPPOLYTE

Comme suite au renouvellement du conseil municipal, l'assemblée communale

**DESIGNE** le maire étant membre de droit

- M. BLEGER Philippe
- M. BOSSERT Raphaël

pour représenter le conseil municipal au sein du Comité des Fêtes de Saint-Hippolyte.

Adopté par 15 voix POUR dont une procuration

### 2.14 - CORRESPONDANT DEFENSE

Comme suite au renouvellement du conseil municipal, l'assemblée communale

**DESIGNE** M. BOSSERT Raphaël, correspondant Défense.

Adopté par 15 voix POUR dont une procuration

### 2.15 - REPRESENTANTS DE LA COMMUNE LORS DES GRANDS ANNIVERSAIRES ET DES FUNERAILLES

Comme suite au renouvellement du conseil municipal, l'assemblée communale

**DESIGNE**

- \* M. HUBER Claude
- \* M. BLEGER Philippe
- \* M. BOSSERT Raphaël
- \* Mme KOEBERLE Isabelle

pour représenter la commune lors des grands anniversaires et des funérailles.

En cas d'absence de l'un des représentants désignés ci-dessus, Mme RAFFATH Florence ou M. FRANTZ Jean-Michel représenteront la commune.

Adopté par 15 voix POUR dont une procuration

### Point n° 3 (39/2020) - CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil municipal,

**DECIDE** à l'unanimité, de renoncer au scrutin secret et de constituer les commissions communales suivantes (le maire étant membre de droit de toutes les commissions) :

#### 3.1 - COMMISSION CULTURE, LOISIRS ET TOURISME

(Bibliothèque, salle des fêtes, Géovino, fleurissement, concours maisons fleuries)

Adjoint délégué : M. BOSSERT Raphaël

Mmes et MM.  
BLEGER Philippe  
HEYBERGER Danielle  
KLEIN Jean-Marie  
KOEBERLE Isabelle  
STINNER David

**3.2 - COMMISSION DES TRAVAUX**

(Bâtiments, voirie urbaine, espaces verts, environnement, cimetière, service technique)

Adjoint délégué : M. BLEGER Philippe

Mme et MM.  
DUMORTIER Bruno  
FRANTZ Jean-Michel  
KLEIN Jean-Marie  
KLEIN Sébastien  
SCHOHN Béatrice  
SIMON Grégory  
ZIRGEL Jean-Luc

Membre coopté : M. BIRG Gilbert

**3.3 - COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE LA CHASSE (4 C)**

Adjoint délégué : M. BOSSERT Raphaël

Mme et MM.  
FRANTZ Jean-Michel  
HUMBRECHT Dominique  
KLEIN Jean-Marie  
KLEIN Sébastien  
STINNER David

**3.4 - COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES**

(Aînés, école, aides diverses)

Adjointe déléguée : Mme KOEBERLE Isabelle

Mmes et MM.  
BLEGER Philippe  
HUMBRECHT Dominique  
RAFFATH Florence  
SCHOHN Béatrice

**3.5 - COMMISSION DE LA VOIRIE RURALE ET DU DOMAINE AGRICOLE**

Adjoint délégué : M. BOSSERT Raphaël

Mme et MM.  
FRANTZ Jean-Michel  
HUMBRECHT Dominique  
KLEIN Jean-Marie  
KLEIN Sébastien  
SIMON Grégory  
STINNER David

Membres cooptés : MM. HUMBRECHT Marcel et JEHL Frédéric

**3.6 - COMMISSION DU DOMAINE FORESTIER**

Conseiller délégué : M. ZIRGEL Jean-Luc

Mme et MM.  
BLEGER Philippe  
HUMBRECHT Dominique  
KLEIN Jean-Marie  
KLEIN Sébastien

Membre coopté : M. HUMBRECHT Marcel

### **3.7 - COMMISSION DE L'URBANISME**

(Autorisations d'urbanisme, PLU)

Adjoint délégué : M. BLEGER Philippe

MM.

DUMORTIER Bruno

FRANTZ Jean-Michel

KLEIN Jean-Marie

SIMON Grégory

Membre coopté : M. BIRG Gilbert

### **3.8 - COMMISSION DE LA COMMUNICATION**

(Bulletin Les Cigognes, St-Hippolyte et Vous, site internet, Facebook)

Adjointe déléguée : Mme KOEBERLE Isabelle

Mme et MM.

BLEGER Philippe

DUMORTIER Bruno

RAFFATH Florence

Membres cooptés : Mmes COUILLIEN Jacqueline et HUBER Marie

### **3.9 - COMMISSION DES FINANCES**

Adjoint délégué : M. BLEGER Philippe

Mme et MM.

BOSSERT Raphaël

DUMORTIER Bruno

KLEIN Jean-Marie

KOEBERLE Isabelle

SIMON Grégory

Les points n° 3.1 à 3.9 sont adoptés par 15 voix POUR dont une procuration.

### **Point n° 4 (40/2020) - DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le maire expose que l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette assemblée. Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées personnellement par le maire, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal, en application de l'article L. 2122-23 du CGCT.

Le conseil municipal, après en délibéré,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de donner au maire certaines des délégations prévues par les articles susvisés ;

**DECIDE** de confier au maire, pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et pour un montant inférieur à 60 000 € HT ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans le cadre du périmètre instauré par le conseil municipal ;
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle chaque fois qu'il sera nécessaire de conserver les droits de la commune ou éviter les conséquences résultant de l'expiration des délais ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux sans fixation de limites ;
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € ;
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Conformément à l'article L. 2122-17 du CGCT, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention d'un adjoint, dans l'ordre des nominations, en cas d'empêchement du maire.

Adopté par 15 voix POUR dont une procuration

#### **Point n° 5 (41/2020) - FIXATION DES INDEMNITES DES ADJOINTS**

- Vu la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux modifiée,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2123-20 et suivants fixant les indemnités de fonction du maire et des adjoints,
- Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection du maire et des trois adjoints,

Considérant que pour une commune de 966 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction du maire est fixé de droit à 40.3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et de 10.7 % pour les adjoints au maire,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'instituer au profit des trois adjoints, l'indemnité prévue par les textes au taux maximal de 10.7 % du montant correspondant à l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, selon le tableau ci-annexé ;

**PRECISE** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice ;

**FIXE** au 26 mai 2020 l'effet de cette décision, les crédits nécessaires étant inscrits au budget à l'article 6531.

Adopté par 15 voix POUR dont une procuration



**Point n° 6 (42/2020) - LOT DE CHASSE N° 4 : DEMANDE DE REDUCTION DE LOYER**

Le maire donne lecture de la demande émise par M. LANGOLF Michel, locataire du lot de chasse n° 4.

Considérant l'accroissement des cotisations au Fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers auquel le locataire est confronté,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'appliquer une diminution du loyer du lot de chasse n° 4 de 300 €, à compter de l'année 2020 ;

**FIXE** à 4 000 € le nouveau loyer annuel à compter de l'exercice 2020.

Adopté par 12 voix POUR dont une procuration.

Deux abstentions (Mme HEYBERGER Danielle et M. KLEIN Sébastien) et une voix CONTRE (Mme HUMBRECHT Dominique qui considère que les dégâts de sangliers dans les cultures sont trop importants et que les tirs réalisés par les chasseurs ne sont pas suffisants).

**Point n° 7 (43/2020) - LOT DE CHASSE N° 5 : AGREMENT D'UN PERMISSIONNAIRE**

M. REDELSPERGER Jean-Marie, locataire du lot de chasse n° 5, sollicite l'agrément, en qualité de permissionnaire de :

- M. DECK Eric, domicilié 9 rue des Houblons à GRUSSENHEIM

Vu le cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin - Bail 2015-2024, en annexe de l'arrêté préfectoral n° 2014183-0004 du 2 juillet 2014 ;

Vu les pièces présentées conformes à l'article 6 du cahier des charges susvisé ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**EMET** un avis favorable à l'agrément de M. DECK Eric en qualité de permissionnaires du lot de chasse n° 5 de M. REDELSPERGER Jean-Marie.

Adopté par 15 voix POUR dont une procuration

**Point n° 8 (44/2020) - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

**8.1 - Ecole de Musique Les Ménétriers**

Le maire soumet la demande de subvention présentée par l'Ecole de Musique Les Ménétriers de Ribeauvillé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de verser une subvention de 300 € (2 élèves x 15 € x 10 mois) à l'école de Musique Les Ménétriers de Ribeauvillé pour deux élèves domiciliés dans la commune.

Adopté par 15 voix POUR dont une procuration.

## 8.2 - Association au Fil des Idées

L'Association Au Fil des Idées de Saint-Hippolyte ainsi que des bénévoles hors association ont confectionné dans l'urgence 650 masques en tissu pour permettre aux habitants de la commune de se protéger contre la Covid 19. L'intégralité des masques a été distribuée au courant du mois d'avril.

Le maire propose de verser une subvention à l'Association qui a engagé des frais pour l'achat de petites fournitures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de verser une subvention de 300 € à l'Association Au Fil des Idées de Saint-Hippolyte ;

**EXPRIME** sa reconnaissance aux membres de l'Association et autres bénévoles qui se sont associés à la démarche.

Adopté par 15 voix POUR dont une procuration.

## Point n° 9 (45/2020) - POINTS DIVERS ET COMMUNICATION

### 9.1 - Communication des décisions du maire

Décision n° 01/2020 du 16 avril 2020 portant sur l'approbation de l'indemnisation de la commune par Groupama pour un montant de 10 063.04 € au titre des dommages créés par des infiltrations dans la salle de musique de la salle des fêtes.

### 9.2 - Honorariat des adjoints au maire

Le maire expose que l'honorariat peut être conféré aux anciens adjoints au maire ayant effectué dix-huit ans d'exercice de fonctions municipales. Il propose de soumettre les demandes d'honorariat au Préfet du Haut-Rhin pour :

M. BIRG Gilbert, conseiller municipal de 1995 à 2020 et adjoint au maire de 2001 à 2020  
Mme HUBER Annie, conseillère municipale de 1995 à 2020 et adjointe au maire de 2001 à 2008  
Mme MEYBLUM Colette, conseillère municipale de 2001 à 2020 et adjointe au maire de 2008 à 2020

### 9.3 - Divers

Le maire rappelle aux conseillers municipaux que l'Association des Maires du Haut-Rhin (AMHR) propose de nombreuses formations à destination des élus.

M. BLEGER Philippe, adjoint, souhaite se pencher avec la Commission des travaux sur le cimetière pour, entre autres, améliorer l'entretien des allées principales.

M. BOSSERT Raphaël, adjoint, déplore les incivilités du fait des déjections canines et des mégots jetés sur les trottoirs. Un courrier d'avertissement sera adressé aux contrevenants.

ooOoo

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu, sauf contretemps, le lundi 6 juillet 2020 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 22 heures.

Le Maire  
Claude HUBER



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal des réunions du conseil municipal des 9 mars 2020 et 25 mai 2020
2. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs
3. Constitution des commissions communales
4. Délégations du conseil municipal au maire
5. Fixation des indemnités du maire et des adjoints
6. Lot de chasse n° 4 : demande de réduction du loyer
7. Lot de chasse n° 5 : agrément d'un permissionnaire
8. Attribution de subventions
9. Points divers et communication

<b>Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 4 juin 2020 de la commune de SAINT-HIPPOLYTE</b>			
<b>Nom – Prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
HUBER Claude	Maire		
BLEGER Philippe	Adjoint au maire		
BOSSERT Raphaël	Adjoint au maire		
KOEBERLE Isabelle	Adjointe au maire		
DUMORTIER Bruno	Conseiller municipal		
FRANTZ Jean-Michel	Conseiller municipal		
HEYBERGER Danielle	Conseillère municipale		
HUMBRECHT Dominique	Conseillère municipale		
KLEIN Jean-Marie	Conseiller municipal		
KLEIN Sébastien	Conseiller municipal		
RAFFATH Florence	Conseillère municipale		
SCHOHN Béatrice	Conseillère municipale		
SIMON Grégory	Conseiller municipal	Absent excusé Procuration à KLEIN Jean-Marie	
STINNER David	Conseiller municipal		
ZIRGEL Jean-Luc	Conseiller municipal		